

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

2023-85 AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA COMMUNE LE CELLIER

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Dominique DAVID, Vice-Président en exercice.

Secrétaire de séance : M. Yves TAILLANDIER

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x		BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul		x		MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin	x	
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain	x			LAMIABLE Patrick		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri		x		PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre		x		CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo - Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan		x	Denis DUGABELLE	DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis	x			RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond		x		RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël		x		BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			MORICEAU Patrick		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëticia		

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L2122-1-4, L2125-1 et suivants,

Considérant que TE44 a été sollicité pour l'occupation de l'un de nos terrains à savoir la parcelle AB 127 située sur la commune de LE CELLIER afin d'y implanter une petite antenne relais par la société FREE MOBILE.

Considérant qu'il s'agit d'une activité économique, une mise en concurrence est obligatoire pour assurer les grands principes du droit public.

Considérant que TE44 a publié un avis d'appel à manifestation d'intérêt spontanée en vue d'informer d'éventuels candidats de l'attribution d'un titre d'occupation du domaine public. Pour lequel, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Considérant qu'en l'absence d'autre concurrent, il est proposé d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public précité en contractualisant par le biais d'une convention, avec la société FREE MOBILE, aux conditions suivantes :

- Durée totale de l'occupation : 12ans
- Redevance annuelle : 5.000 €
- Objet : installation d'un pylône de 45 mètres de hauteur avec les coffrets et équipements techniques associés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver l'occupation temporaire de la parcelle cadastrée AB numéro 127 sur la commune du LE CELLIER au profit de FREE MOBILE, d'une durée de 12 ans, sous réserve de l'accord expresse de la Commune du Cellier ;**
- **De fixer la redevance annuelle associée à 5 000 € ;**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délégués en exercice : 24
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

Publiée le :